

### **34 - Echange de terrain avec la Société Icade Promotion Logement, chemin des Champs Nardin**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Afin d'élargir le chemin des Champs Nardin et la liaison piétonne existante le long du cimetière de Velotte, la Ville de Besançon a engagé des négociations avec la Société Icade Promotion Logement.

Un accord a été trouvé sur les bases d'un échange de terrains sans soulte.

Ainsi la Ville de Besançon acquiert à la Société Icade Promotion Logement les parcelles d'alignement cadastrées section DS n° 340p et 342p pour une contenance totale d'environ 123 m<sup>2</sup>. En contrepartie la Ville de Besançon cède un délaissé de voirie en cours de numérotation d'environ 27 m<sup>2</sup>.

Un procès-verbal de délimitation parcellaire précisera prochainement les surfaces exactes à échanger. Les frais d'acte notarié seront à charge de la commune. France Domaine a validé le principe de cet échange.

Le délaissé communal cédé est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° RUE-016.

#### **Propositions**

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer favorablement sur cet échange
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 19 septembre 2011.*